



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Coordination des  
Politiques Publiques et de l'Appui  
Territorial**

**Bureau de l'Environnement et de  
l'Utilité Publique**

Arrêté n° DCPAT 2024- 0078 du **26 MARS 2024**

**OBJET** : Consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral portant délimitation des secteurs où la présence de la loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et du Castor d'Eurasie (*Castor fiber*) est avérée en Sarthe, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025.

**Le Préfet de la Sarthe, Chevalier de la Légion d'honneur et Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**VU** le code de l'environnement, et notamment son article L 123-19-1,

**VU** le projet d'arrêté préfectoral portant délimitation des secteurs où la présence de la loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et du Castor d'Eurasie (*Castor fiber*) est avérée en Sarthe, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025,

**Sur proposition** de monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe,

**ARRÊTE**

**Article 1** : - le projet d'arrêté préfectoral portant délimitation des secteurs où la présence de la loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et du Castor d'Eurasie (*Castor fiber*) est avérée en Sarthe, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025, est mis à la consultation du public du 28 mars 2024 au 17 avril 2024 inclus.

**Article 2** : cette consultation sera organisée uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/ Consultations et enquêtes publiques/Département/Dossiers 2024 ».

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)), rubrique « Publications/Consultations et enquêtes publiques/Département/Dossiers 2024 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, le projet d'arrêté, éventuellement amendé, sera soumis à la signature du préfet de la Sarthe.

**Article 3** : monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,

  
Emmanuel AUBRY